

DECISION DU MAIRE

N° 2023-009

Objet : Proposition de travaux modificatifs dans le cadre du marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire – lot 03 couverture bardage zinguerie - FTM 15

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT)**

Vu la proposition de la société ZANON, située ZI de l'Albanne, 73190 SAINT-BALDOPH, attributaire du lot 03 couverture bardage zinguerie du marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Saint-Jean d'Arvey, de modification de travaux (FTM 15, en remplacement des propositions FTM 08, FTM 09, et FTM 10)) pour la réfection totale de la toiture, le changement de bandeaux rives et égouts et la zinguerie attenante pour un montant HT de 40 101.38 € (44 645.35 € TTC);

Considérant l'intérêt technique et économique de procéder aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment pendant les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver et de signer le devis 2201133 de la société ZANON, située ZI de l'Albanne, 73190 SAINT-BALDOPH, d'un montant de 40 101.38 € HT (44 645.35 € TTC), récapitulé dans la FTM 15.

Article 2 :

La fiche de travaux (FTM 15) fera l'objet d'un avenant au marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire pour le lot 03 couverture bardage zinguerie.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 25 avril 2023.

**Le Maire,
Christian BERTHOMIER**

